Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_095-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
20 AVRIL 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 37
Votants : 40
Procuration : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt sept avril à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN, M. Jonathan SEKLI, Mme Sophie JUBIN, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yanncik FIEVEZ, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Pascal QUIMBRE, M. Marcel ARS, Mme Sophie SOULIMAN, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN, Mme Colette GORRÉ

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Yves BOUSSO a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Maryse GÉRARD a donné pouvoir à M. Kévin MENANT

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_095 - ADMINISTRATION GENERALE - DÉCHETS - Désignation des délégués communautaires au SYSEM (Syndicat Sud Est Morbihan) syndicat de traitement des déchets

Rapporteur : M. Patrice LE PENHUIZIC, PRESIDENT

Créé en février 2000, le SYSEM (Syndicat de traitement des déchets du Sud-Est Morbihan) est un regroupement de 3 collectivités (Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) qui assure ensemble, au sein d'une même entité, la compétence « traitement des déchets » et ainsi mutualise leurs moyens, et construit ensemble des équipements de traitement de déchets efficaces et pérennes.

Le SYSEM assure principalement les opérations de :
- tri des déchets ménagers et assimilés,
- transport, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- valorisation organique des déchets végétaux.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_095-DE

Situé dans la Zone Industrielle du Prat à Vannes, le SYSEM a crée un écopôle dédié à la valorisation et au traitement des déchets ménagers.
L'Ecopôle comprend 2 unités :

- le quai de transfert des déchets recyclables
- l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique des Ordures Ménagères résiduelles et biodéchets (UVÉOR) .

Sur proposition des membres du Bureau Communautaire du 16 avril 2026, il est proposé de désigner pour siéger 3 membres délégués titulaires et 3 membres délégués suppléants.

Soit comme membres délégués titulaires au SYSEM:
1- M. Patrice LE PENHUIZIC Président,
2- M. Pascal GUIBLIN (Vice-Président Déchets (La Vraie-Croix)
3- M. François HERVIEUX (conseiller communautaire (Malansac)

comme membres délégués suppléants :
(à définir au sein du conseil communautaire pouvant faire parti du futur comité déchets)
1- M. Michel GRIGNON (Vice-Président Services techniques/Equipements communautaires - Berric)
2- M. Pascal HERVIEUX (Conseiller communautaire Caden)
3- M. Jean-Yves BOUSSO (Conseiller communautaire Molac)

Information : chaque délégué suppléant remplace le seul délégué titulaire placé sur la même ligne d'ordre de la liste (fonctionnement en binôme).

Il est précisé que l'installation de l'assemblée délibérante du SYSEM (Comité syndical) devrait avoir lieu **le 20 mai 2026** (délai réglementaire est au plus tard pour le 22 mai 2026).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De désigner :

- *<u>3 représentants délégués titulaires</u> du Conseil communautaire de Questembert Communauté au SYSEM,*
  1- M. Patrice LE PENHUIZIC Président,
  2- M. Pascal GUIBLIN Vice-Président Déchets
  3- M. François HERVIEUX

- *<u>3 représentants délégués suppléants</u> du Conseil communautaire de Questembert Communauté au SYSEM.*
  1- M. Michel GRIGNON
  2- M. Pascal HERVIEUX
  3- M. Jean-Yves BOUSSO

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260430-C2026_095-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 30 avril 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 30/04/2026
Qualité : PRÉSIDENT